

---

## ENTENTE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

CETTE ENTENTE EN DATE DU

ENTRE

(NOM DE L'ATHLÈTE) résidant au :

(L'Athlète)

ET

**GYMNASTIQUE CANADA**, une association canadienne enregistrée de sport amateur ayant son siège social au :

1900 City Park Drive, Suite 1200, Ottawa, ON K1J 1A3

(L'Organisation nationale de sport ou ONS ou GymCan)

CONSIDÉRANT QUE :

- A. GymCan est reconnu par la Fédération internationale de gymnastique (FIG), le Comité olympique canadien (COC) et le gouvernement du Canada comme l'organisme national régissant le sport de la gymnastique ;
- B. GymCan s'efforce d'offrir un programme de niveau mondial et d'inscrire une équipe nationale à des compétitions qui obtiennent les meilleurs résultats internationaux possibles ;
- C. L'athlète possède des connaissances, des compétences et des aptitudes exceptionnelles et uniques dans le domaine de la gymnastique et souhaite compétitionner pour le Canada en tant que membre de l'équipe nationale de GymCan ;
- D. L'exécution du présent accord signifie que les deux parties comprennent les obligations mutuelles énoncées dans le présent accord, y compris leur responsabilité mutuelle de se conformer aux exigences des organismes externes de gouvernance du sport, notamment le Comité international olympique (CIO), la FIG, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et l'Agence mondiale antidopage (AMA) ;
- E. Le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA) exige que ces obligations mutuelles soient énoncées dans un accord écrit qui doit être signé par GymCan et l'athlète qui demande une aide dans le cadre du PAA.

EN CONSIDÉRATION LES OBLIGATIONS MUTUELLES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE ENTENTE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

## CONDITIONS ET ÉTENDUE DE L'ENTENTE

1. Le présent accord entre en vigueur à la date de la signature de l'athlète (et/ou de ses parents ou de son tuteur légal, s'il est mineur selon la loi provinciale/territoriale) jusqu'à la conclusion de la période de classement de l'équipe nationale définie dans les critères de sélection de l'équipe nationale.

## POLITIQUES ET ENTENTES AFFÉRENTES

2. Les parties conviennent que les politiques et les ententes énumérés dans cette section font partie intégrante de la relation entre l'athlète et GymCan et sont contenus dans les annexes de cette entente. GymCan accepte de les mettre à la disposition de l'Athlète, en ligne ou sur papier, et l'Athlète accepte de lire et de suivre ces politiques et protocoles :
  - a) Manuel de l'équipe nationale de GymCan
    - a. Protocole antidopage
    - b. Protocole de communication en cas de blessure
    - c. Protocole des vêtements de l'équipe nationale
    - d. Protocole de financement
    - e. Protocole de médias sociaux
    - f. Protocole de voyage
    - g. Principes de Sport pur
  - b) Politique nationale sur le sport sécuritaire de GymCan
  - c) Code d'éthique et de conduite de GymCan
  - d) Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination de GymCan
  - e) Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires
  - f) Processus et formulaire l'appel
  - g) Politique sur les voyages
  - h) Manuel des responsabilités

De temps en temps, les politiques existantes de GymCan peuvent être mises à jour ou modifiées et le conseil d'administration de GymCan peut approuver de nouvelles politiques. La présente entente contient les politiques les plus récentes au moment de la signature. GymCan informera l'athlète de toute modification apportée à ses politiques et à ses ententes et la version la plus récente de ses politiques sera communiquée par le biais des communications habituelles de GymCan et sur le site Internet de GymCan.



## DÉFINITIONS

3. Sauf indication contraire, dans la présente entente :

“**PAA**” se réfère au Programme d’aide aux athlètes de Sport Canada, aussi référé au terme Brevet;

“**Plan d’entraînement convenu**” signifie un plan annuel d’entraînement et de compétitions obligatoires adaptés aux besoins individuels de l’athlète afin de progresser vers la réalisation des objectifs et des buts convenus de l’athlète et de l’équipe nationale ;

“**Entente**” se réfère à cette présente entente écrite;

“**Athlète**” se réfère à une des parties de cette entente, tel que décrit ci-dessus;

“**AthletesCAN**” désigne l’association des athlètes de l’équipe nationale du Canada;

“**Commission des athlètes**” désigne un groupe de représentants d’athlètes, généralement de sexes, de disciplines et de classifications diverses, régis par des termes écrits ou non et élus ou sélectionnés pour se réunir, discuter et communiquer des positions et des commentaires représentant tous les athlètes du sport régi par GymCan ;

“**Représentant des athlètes**” désigne l’athlète ou les athlètes élus ou sélectionnés pour représenter tous les athlètes du sport régi par GymCan au sein des entités décisionnelles telles que les comités de GymCan ou le conseil d’administration de GymCan, et peut comprendre les membres de la Commission des athlètes ;

“**Commanditaire de l’athlète**” désigne toute entité, qu’elle soit caractérisée par l’Athlète comme un commanditaire, un fournisseur, ou autre, avec laquelle l’Athlète a un contrat pour utiliser, commercialiser, annoncer ou promouvoir ses produits ou services ;

“**Substances interdites**” désigne les substances et méthodes interdites figurant dans la liste des "Catégories et méthodes de dopage interdites et restreintes" du Centre canadien de l'éthique dans le sport, ainsi que les substances supplémentaires qui peuvent être ajoutées de temps à autre à ladite liste par les divers organismes régissant le sport, GymCan ou tout autre organisme reconnu ayant juridiction sur le sport ;

“**Jour ouvrable**” means Monday through Friday, excludes weekends and public holidays;

“**PCA**” signifie Programme canadien antidopage;

“**CCES**” signifie Centre canadien pour l’éthique dans le sport;

“**COC**” signifie Comité olympique canadien;

“**Avis de défaut**” désigne un document écrit remis par une partie à l’autre partie de l’entente présente, qui expose les détails d’un manquement présumé (non-respect des obligations découlant de la présente entente) et la manière dont il peut remédier à la situation. L’avis d’un défaut est la première étape de la procédure de règlement des litiges (voir la section "Méthode de règlement des litiges") ;

“**Contact désigné**” désigne la personne désignée par GymCan comme le contact principal de l’athlète pour les questions, les préoccupations et les communications concernant l’entente présente ;

“**FIG**” désigne la Fédération internationale de gymnastique, qui régit le sport de la gymnastique à l’international.

“**Activités sanctionnées GymCan**” désigne tous les camps d’entraînement, les compétitions, les tests de condition physique, les réunions techniques GymCan ou FIG, les conférences de presse, les activités de collecte de fonds, les rencontres et présentations, et les journées de présentation personnelle/promotionnelles ;



“**Commanditaire de GymCan**” désigne toute entité, qu'elle soit caractérisée par GymCan comme un commanditaire, un fournisseur ou autre, avec lesquels GymCan a conclu un contrat pour utiliser, commercialiser, annoncer ou promouvoir ses produits ou services ;

“**FI**” désigne une fédération internationale, soit la Fédération internationale de gymnastique (FIG);

“**CIO**” désigne le Comité international olympique;

“**ÉSI**” signifie équipe de soutien intégrée et est une équipe multidisciplinaire de professionnels des sciences du sport, de la médecine du sport et des performances sportives, comprenant des experts en physiologie de l'exercice, performance mentale, biomécanique, analyse des performances, nutrition, force, conditionnement, médecine, thérapie physique, massothérapie et administration du sport ;

“**Droits de commercialisation**” désigne les droits promotionnels et publicitaires sur des photographies, des images vidéo ou cinématographiques, ou tout autre portrait. L'image, la voix, le nom, la personnalité, la ressemblance et la notoriété de l'athlète acquise en gymnastique en tant que membre de l'équipe nationale de GymCan pour promouvoir GymCan et son programme de haute performance et ses athlètes, et comprend toutes les images d'athlètes, qu'elles soient captées en compétition, à l'entraînement ou dans le cadre d'autres activités sanctionnées par GymCan, utilisées dans les médias quels qu'ils soient (imprimés, vidéo, numériques, sociaux, etc.) ;

“**Équipe nationale**” désigne les athlètes et leurs entraîneurs personnels sélectionnés suite au processus de sélection de l'équipe nationale déterminé par la discipline. Ce terme n'est pas limité aux athlètes qui reçoivent l'aide du PAA;

“**Utilisation non commerciale**” signifie toute utilisation des droits de marketing par GymCan dans le seul but de promouvoir GymCan et d'utiliser les marques GymCan de façon autonome ou en conjonction avec des tiers, tels que les marques FIG ou les marques des compétitions GymCan/FIG, mais non affiliées ou jointes à une promotion, une activation ou une activité d'un partenaire de GymCan ;

“**Information personnelle**” désigne les informations recueillies sur une personne identifiable, qui peuvent comprendre des informations concernant :

- a) La santé mentale ou physique d'un ;
- b) Tout service de santé fourni à un individu ou
- c) Le don par l'individu de toute partie du corps ou de toute substance corporelle de l'individu ou d'informations provenant des tests ou de l'examen d'une partie du corps ou d'une substance corporelle de l'individu.

“**Équipement et uniforme d'équipe**” désigne l'uniforme et/ou l'équipement fourni par GymCan ou par un commanditaire de GymCan;

“**CRDSC**” désigne le Centre de règlement de différends sportifs au Canada

“**AMA**” désigne l'Agence mondiale antidopage



## 1. OBLIGATIONS DE GYM CAN

En contrepartie de mon accord à être lié par les termes de la présente entente (article 2), je comprends que Gymnastique Canada accepte de faire ce qui suit :

- a. **Environnement de sport sécuritaire.** Être un leader au Canada et à l'étranger dans la création et la promotion d'un environnement sûr, sain et inclusif pour tous les individus. GymCan s'engage à travailler en collaboration avec les fédérations internationales, nationales, provinciales et territoriales ainsi qu'avec des organismes externes pour élaborer, faire progresser et administrer les politiques, l'éducation et les initiatives de promotion du sport sécuritaire.
- b. **Programme haute performance.** Élaborer et gérer un programme d'équipe nationale pour les athlètes, les entraîneurs et autres personnels de soutien nécessaires pour représenter le Canada dans le sport de la gymnastique à travers le monde. En outre, GymCan me fournira une analyse continue de mon programme d'entraînement et de compétition et travaillera avec mon (mes) entraîneur(s) et moi-même à l'établissement des attentes et des objectifs pour la durée de la présente entente.
- c. **Sélection d'équipe et admissibilité**
  - I. Organiser, sélectionner et gérer des équipes d'athlètes, d'entraîneurs et autres personnels de soutien nécessaires dans le cadre des équipes nationales pour représenter le Canada dans le sport de la gymnastique à travers le monde ;
  - II. Effectuer la sélection des membres de l'équipe nationale en conformité avec les principes généralement acceptés de justice naturelle et d'équité procédurale ;
  - III. Travailler de concert avec les organisations spécifiques (COC, Jeux du Commonwealth Canada) et avec la rétroaction des athlètes et des entraîneurs pour publier les critères de sélection et d'admissibilité des équipes conformément à leur politique au moins douze (12) mois avant la sélection pour les Jeux olympiques et les Jeux panaméricains et au moins six (6) mois pour les Championnats du monde et autres compétitions importantes. Veuillez noter que les directives peuvent changer ou être reçues plus tard que les délais mentionnés ci-dessus pour les critères de sélection respectifs. Par conséquent, les critères de sélection pourraient être modifiés en conséquence ;
  - IV. Afficher toutes les politiques, règles et règlements à l'adresse <http://www.gymcan.org/>, y compris les critères de sélection et d'admissibilité des équipes, et publier des liens et des informations selon les communications habituelles de GymCan (bulletins d'information, réunions, communiqués de presse) ;
  - V. S'abstenir d'apporter des modifications aux politiques, règles et règlements concernant la sélection des athlètes pendant le processus de sélection, sauf en cas de circonstances imprévues, comme indiqué dans les critères de sélection de chaque compétition ;
  - VI. Veiller à ce que les athlètes participant à un processus de sélection soient informés et



- reçoivent une justification de leur sélection ou non-sélection dans les équipes GymCan ;
- VII. Protéger l'admissibilité de l'athlète aux compétitions nationales et internationales en l'informant des critères d'admissibilité applicables et potentiellement applicables de GymCan, de la FIG ou d'autres parties et en l'informant si une activité proposée, communiquée par l'athlète à GymCan semble enfreindre ces règles d'admissibilité ;
  - VIII. Dans tous les délais applicables, inscrire l'athlète ou accomplir toutes les tâches nécessaires pour que l'athlète puisse participer à toutes les compétitions de la FIG, du CIO, de la FISU, de l'UPAG, de la FJC ou à d'autres compétitions sanctionnées par l'organisme interne auxquelles l'athlète est admissible et accepte de participer, sous réserve de la présente entente et des critères d'admissibilité et de sélection dûment publiés de GymCan pour les équipes nationales ou les équipes canadiennes des Grands Jeux ;
  - IX. Fournir à l'athlète une procédure d'appel conforme aux principes de justice naturelle et d'équité procédurale, qui comprendra l'accès à un arbitrage indépendant par l'intermédiaire du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) pour tout différend qu'il pourrait avoir avec l'organisme national de sport (ONS), et publier les détails de cette procédure de façon bien visible afin qu'elle soit librement accessible à tous les athlètes ou à toute personne qui demande ces informations par l'athlète ou en son nom.

#### **d. Information et confidentialité**

- I. Récolter l'information personnelle de l'Athlète;
- II. Protéger toute l'information récoltée en relation avec l'athlète
- III. L'information pertinente sera partagée avec À nous le podium, le CCES, les Instituts canadiens de sport, les membres de l'ÉSI et de l'équipe technique de GymCan
  - o À tout moment, les athlètes peuvent demander à leur contact désigné de leur discipline de GymCan de ne pas partager leur information
- IV. Ne divulguer aucune information de l'Athlète à des tiers sans le consentement du sportif, sauf si la loi l'exige.

#### **e. Communication et représentation**

- I. Offrir l'opportunité qu'un représentant des athlètes, élu par les athlètes de l'équipe nationale, siège en tant que membre votant au conseil d'administration;
- II. Offrir l'opportunité qu'un représentant des athlètes, élu par les athlètes de l'équipe nationale Senior, siège au comité de programme respectif ;
- III. Assigner un contact désigné par GymCan pour l'athlète ;
- IV. S'assurer que le contact désigné ou un autre membre du personnel de GymCan au bureau de GymCan est disponible pour communiquer chaque jour ouvrable où GymCan est ouvert, et qui répondra dans les sept (7) jours ;
- V. Communiquer oralement et par écrit dans la langue officielle du Canada choisie par l'athlète ;



- VI. Communiquer en temps opportun, en utilisant des méthodes appropriées telles que le téléphone, le courriel ou d'autres méthodes appropriées selon la nature de la communication, les personnes impliquées et les préférences de communication exprimées par l'Athlète ;
- VII. Répondre à la correspondance et à la communication de l'Athlète dès que les circonstances le permettent, en fonction de la nature de la communication, et respecter les délais de réponse, à condition qu'ils aient été convenus par les parties ;
- VIII. Aviser immédiatement l'athlète par courriel de tout changement apporté aux politiques et aux ententes de GymCan, et afficher toutes les politiques, ententes ou mises à jour générales de GymCan sur le site Internet de GymCan.

#### **f. Entraînement et compétition**

- I. Présenter un plan d'entraînement et de compétitions obligatoires adaptés aux besoins individuels de l'athlète afin de progresser vers la réalisation des objectifs et des buts convenus de l'athlète et de l'équipe nationale (le "plan d'entraînement convenu"). Le plan sera élaboré en consultation avec l'athlète et ses entraîneurs ;
- II. Gérer le "Plan d'entraînement convenu" en collaboration avec l'athlète et son ou ses entraîneurs ; et,
- III. Fournir à l'athlète les mises à jour convenues des plans d'entraînement, du suivi, des calendriers et des résultats des vérifications, des commentaires sur l'évaluation de l'athlète, des coûts et des évaluations financières prévus, des modifications proposées aux compétitions et des plans d'entraînement dès que les circonstances le permettent.

#### **g. Financement**

- I. Organiser et fournir à l'Athlète un financement pour les camps d'entraînement et les compétitions officielles conformément aux directives et au budget spécifique de la discipline de GymCan. Certaines compétitions peuvent être organisées sur la base du partage des coûts ou sans financement ;
- II. Aviser l'Athlète à l'avance pour les compétitions sans financement ou à frais partagés et lui fournir une estimation des coûts ;
- III. Informer l'Athlète de tout changement dans le coût estimé dès que possible ;
- IV. Préparer les factures et les envoyer en temps utile à l'Athlète à la suite d'une compétition ;
- V. Enregistrer et payer le coût de la licence d'athlète FIG pendant que l'Athlète est membre de l'équipe nationale. GymCan s'assurera également que l'Athlète est couvert par une assurance pour sa participation aux activités de l'équipe nationale.

#### **h. Médical et blessure**

- I. Fournir à l'athlète l'accès à un membre de l'équipe de soutien intégré de l'équipe nationale pendant les activités de l'équipe nationale et l'aider à obtenir des soins médicaux de qualité et d'autres services de sciences du sport fournis par le réseau du Centre/Institut canadien du sport ;
- II. En cas de blessure ou de maladie de l'athlète pendant qu'il est sous la responsabilité



de Gymnastique Canada,

- Aider l'athlète à se maintenir en santé ou à retrouver la santé. Le responsable de l'ÉSI communiquera avec l'athlète et l'entraîneur afin d'optimiser les ressources locales et les plans de traitement ;
- Pendant une activité de GymCan, faire tous les efforts possibles pour contacter la personne à contacter en cas d'urgence de l'Athlète avant le début du traitement médical, dans le cas d'une situation médicale grave où l'Athlète n'a pas la capacité légale de prendre des décisions en matière de soins de santé pendant qu'il s'entraîne ou participe à une compétition.

**i. Antidopage**

- I. S'assurer que l'athlète reçoit des communications de la FIG, de l'AMA, du CIO, du CCES ou d'autres organismes concernant les interprétations et les modifications des règles antidopage auxquelles l'athlète est soumis;
- II. Promouvoir un environnement et une culture de sport pur;
- III. Assurer l'équité de la procédure, aucune violation déraisonnable du droit à la vie privée de l'athlète et un processus juste et équitable; et
- IV. Dès que les circonstances le permettent, communiquer à l'athlète le nom de tout athlète, entraîneur, ÉSI ou autre personne dont on sait qu'il est impliqué, susceptible d'être impliqué ou désireux d'être impliqué dans l'activité de GymCan, et qui est sanctionné par GymCan ou une agence antidopage pour une infraction liée au dopage, ou à qui il est interdit d'associer l'athlète au PCA ou à l'AMA.

**j. Uniforme**

- I. GymCan fournira un uniforme d'équipe et une tenue de compétition pour les compétitions des équipes nationales (ÉN) ou désignera un fournisseur de GymCan pour fournir ces articles ;
- II. GymCan financera un ensemble d'uniformes pour les athlètes de l'ÉN et un entraîneur désigné pour les athlètes de l'ÉN, généralement une fois tous les deux ans (voir le manuel de l'ÉN pour plus de détails). Le contenu de l'ensemble des uniformes dépendra du niveau et du rôle de l'athlète de l'équipe nationale ;
- III. Dans la mesure du possible, demander la rétroaction et les commentaires de la Commission des athlètes de GymCan et des athlètes de l'ÉN concernant les uniformes de l'équipe et l'équipement applicable, y compris le matériel et la conception, en tenant compte notamment du niveau de consensus entre les athlètes, les coûts, les options disponibles et les délais.

- k. Promotion.** Aider à faire connaître le statut et la participation de l'athlète au sein de l'équipe nationale en créant des biographies accessibles aux médias via le site Internet de GymCan et les médias sociaux, ainsi qu'en diffusant des communiqués de presse à divers médias concernant les performances de l'équipe nationale. Ce programme sera géré par le directeur des communications et du marketing de GymCan.





## 2. OBLIGATIONS DE L'ATHLÈTE

En contrepartie du soutien que GymCan me fournit en tant que membre de l'équipe nationale, tel que décrit dans la section 1, j'accepte d'être lié par ce qui suit :

### GÉNÉRAL

#### a. Sélection d'équipe et admissibilité

- I. Atteste que je suis citoyen canadien ou autrement admissible à participer aux compétitions en tant que représentant de GymCan et du Canada. Si mon statut change, j'en informerai immédiatement GymCan par l'intermédiaire de la personne désignée ;
- II. Je m'efforcerai de connaître et de respecter toutes les politiques, règles et règlements de GymCan, qui peuvent changer de temps à autre et qui sont affichés en ligne à [www.gymcan.org](http://www.gymcan.org), et qui me sont communiqués avec l'obligation de fournir un accusé de réception de la communication ;
- III. Je m'efforcerai de connaître et de respecter toutes les conditions d'admissibilité applicables à GymCan, à la FIG ou à d'autres organismes ; et
- IV. J'informerai immédiatement la personne-ressource désignée de GymCan de toute circonstance susceptible de modifier mon admissibilité, par exemple, une blessure ou toute autre raison légitime qui m'empêcherait de participer à la compétition pour laquelle j'ai été sélectionné ;

**b. Processus d'appel.** J'accepte de résoudre les divergences d'opinions et les litiges conformément aux dispositions de la présente entente pour le règlement des plaintes et des problèmes. À cette fin, j'utiliserai les procédures d'appel énoncées dans le Manuel des politiques et procédures opérationnelles de GymCan - section 39, disponible sur le site Internet de GymCan.

#### c. Information et confidentialité

- I. Fournir à GymCan tous les renseignements personnels nécessaires pour confirmer mon admissibilité ;
- II. Fournir les renseignements personnels requis par GymCan pour s'assurer que je reçois les soins médicaux appropriés ou tout autre soin nécessaire qui pourrait être nécessaire pendant que je suis sous la supervision de GymCan ; et
- III. Ne pas divulguer les enregistrements, la technologie, les tactiques, les méthodes, la logistique ou toute autre information que GymCan juge confidentielle, sauf si la loi l'exige.

#### d. Communication

- I. Fournir à GymCan un numéro de téléphone, une adresse et une adresse électronique à jour. J'essaierai de vérifier mes messages chaque jour ;
- II. Fournir à GymCan les informations nécessaires pour communiquer par un autre moyen de communication raisonnable si je le souhaite ;



- III. Répondre à la correspondance et aux communications de GymCan dans la mesure où les circonstances le permettent, selon la nature de la communication, et respecter les délais de réponse, s'ils ont été convenus par les parties ; et
- IV. Fournir un avis de réception par courriel ou signature électronique de l'avis de GymCan dans les sept (7) jours ou dans le délai prévu par GymCan. Si je ne fournis pas d'avis de réception après sept (7) jours ou les délais prescrits, je suis réputé avoir accusé réception et compris la politique ou les changements apportés à l'accord.
- e. **Environnement de sport sécuritaire.** Je comprends que faciliter un environnement sportif sécuritaire est la responsabilité collective de tous les individus impliqués dans la communauté de la gymnastique. En tant qu'athlète de l'équipe nationale, je contribuerai activement à la création, à la promotion et à la défense d'un environnement sûr, sain et inclusif pour tous les individus. GymCan s'attend à ce que la conduite des participants reflète toujours les normes de comportement les plus élevées et favorise un environnement sûr et sain. Toutefois, si j'ai des inquiétudes quant à mon bien-être ou à celui des autres participants au programme, notamment en ce qui concerne des infractions potentielles aux politiques de GymCan en matière de sport sécuritaire, je communiquerai avec le représentant de GymCan approprié ou je visiterai le site Web de GymCan.
- f. **Conduite et lois.** J'accepte de respecter les politiques de GymCan, y compris le Code d'éthique et de conduite, les lois applicables à ma province ou à mon territoire de résidence, ainsi que celles du pays dans lequel je représente l'équipe nationale. De plus, si j'ai l'âge légal pour consommer de l'alcool, je m'engage à limiter cette consommation à un niveau qui ne risque pas d'affaiblir ma capacité à parler, à marcher ou à me comporter de manière nuisible lorsque je participe à des activités de GymCan au Canada ou à l'étranger.
- g. **Voyage.** J'aurai en ma possession un passeport valide et en cours de validité qui n'expire pas dans les six (6) mois suivants tout voyage pour lequel je suis assigné par GymCan. Je fournirai à GymCan ou je participerai à la séance photo organisée par GymCan une photo de style passeport et une photo de profil appropriées qui seront utilisées par GymCan pour l'inscription à la compétition. J'accepte de respecter tous les horaires de voyage établis par GymCan et je n'apporterai aucune modification à ces voyages sans l'autorisation de GymCan. Je reconnais que je suis personnellement responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de ces changements ou des pénalités supplémentaires pour de tels changements qui n'ont pas été approuvés par GymCan.
- h. **Retraite et incapacité à compétitionner.** J'accepte d'informer rapidement GymCan si je décide de me retirer de l'équipe nationale, ou si une blessure ou une maladie peut m'empêcher de m'acquitter de mes responsabilités en tant que membre de l'équipe nationale.

## ENTRAÎNEMENT, PERFORMANCE ET COMPÉTITIONS

- a. **Responsabilités.** Je reconnais qu'en tant que membre de l'équipe nationale, je suis



l'ambassadeur de mon sport et que je suis un représentant des gymnastes membres de GymCan. Je me comporterai donc en conséquence. Je ferai preuve d'un dévouement et d'un engagement constants dans ma participation en tant que membre de l'équipe nationale au cours des douze (12) prochains mois et je respecterai les politiques de GymCan en matière de sport sécuritaire, y compris le code d'éthique et de conduite.

**b. Approche axée sur la performance.** Je m'engage, au mieux de mes capacités, à adopter une conduite et/ou à maintenir un environnement de vie propice à la réalisation de performances de haut niveau et à éviter toute action délibérée qui limiterait mes performances ou impliquerait un risque important pour ma capacité à performer. Je ferai preuve, en permanence, de la détermination et de l'engagement à l'égard de l'excellence des performances attendues d'un athlète de l'équipe nationale. À ce titre, je serai responsable de ma préparation aux activités nationales et internationales d'entraînement, de préparation et de compétition, ainsi que de mes performances et résultats lors des compétitions. Si des circonstances dans mon environnement venaient à mettre en péril mon bien-être général et/ou mon objectif de performance, je comprends que je peux, en toute confidentialité, communiquer ces informations à GymCan dans le but de trouver des solutions ou un soutien approprié.

**c. Entraînement et adhésion au plan d'entraînement annuel.**

- I. Je consulterai le contact désigné par GymCan (à confirmer chaque année) pour élaborer un plan d'entraînement convenu et le présenter à GymCan pour approbation, et j'informerai GymCan de toute modification proposée au plan d'entraînement convenu dès que les circonstances le permettront ;
- II. Je ne refuserai pas sans raison valable mon approbation aux propositions de GymCan visant à apporter des modifications au plan d'entraînement convenu ;
- III. Je m'engage à maintenir une condition physique conforme au statut d'athlète de l'équipe nationale et à m'entraîner en vue d'atteindre les objectifs de l'équipe nationale en matière d'amélioration de la qualité de la technique et de l'exécution sur une base continue. Je m'assurerai que, selon les besoins et les demandes, je donne suite à tous les tests et/ou vérifications de l'équipe nationale ;
- IV. Lorsque la communication officielle le demande, j'accepte de soumettre les journaux d'entraînement et/ou les vidéos à GymCan pour un suivi et une vérification continue.
- V. **Approbation de participation aux compétitions.** Je reconnais également que je suis tenu de recevoir l'approbation nécessaire de GymCan pour participer à toute compétition internationale distincte des activités de l'ÉN. J'accepte d'éviter de participer à toute compétition pour laquelle la politique sportive du gouvernement fédéral et/ou les politiques de GymCan ou de la FIG ont déterminé qu'une telle participation n'est pas autorisée ou pourrait affecter mon admissibilité à participer aux compétitions sanctionnées par la FIG ;
- VI. Je reconnais qu'une préparation appropriée joue un rôle essentiel dans la réalisation de mon plein potentiel. J'accepte donc de participer, au mieux de mes capacités, à



toutes les séances de préparation obligatoires, aux camps d'entraînement ou aux autres activités prévues dans le plan de l'équipe nationale, à moins d'en être exempté par GymCan ;

- VII. Je comprends que les compétitions de GymCan peuvent jouer un rôle essentiel dans la génération de fonds qui soutiendront l'équipe nationale. Je participerai donc au mieux de mes capacités à toutes les compétitions, épreuves ou activités de sélection nationales ou internationales auxquelles je suis assigné. Je comprends que je ne serai pas obligé de participer à une compétition ou à un événement si je suis malade, blessé, inadmissible ou exempté ;
- VIII. **Préparation à la compétition.** Lorsque je suis assigné à une compétition en tant que membre de l'équipe nationale, je m'efforcerai de faire de mon mieux et je participerai à la compétition pendant toute sa durée, à moins d'être exempté par le représentant désigné de GymCan. Je comprends que le fait le manque de préparation pour une compétition peut entraîner ma non-sélection sur l'équipe, mon retrait de l'ordre de passage ou d'éventuelles conséquences financières ;
- IX. **Championnats du monde et Jeux mondiaux.** Dans le cadre de la présente entente, je reconnais que je peux avoir l'opportunité de me qualifier pour les équipes sélectionnées par GymCan pour les Championnats du monde, les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth ou les Jeux olympiques. Je comprends que la sélection de ces équipes se fera conformément aux processus de sélection écrits qui seront publiés sur le site Internet de GymCan et qui me seront envoyés en tant que membre de l'équipe nationale.

- d. **Intention de changer de club.** J'accepte de discuter avec GymCan de toute intention de changer de club avant que le changement n'ait lieu. La décision de changer de club est ma prérogative et est soumise aux règles nationales et provinciales/territoriales habituelles applicables à tous les athlètes.

## FINANCEMENT

- a. J'examinerai toute estimation des coûts des compétitions sans financement ou à frais partagés et confirmerai ou refuserai l'opportunité dans le délai fixé pour la compétition ;
- b. Je reconnais qu'un dépôt non remboursable peut être exigé pour les compétitions sans financement ou à frais partagés. Ce dépôt sera utilisé pour confirmer la participation de l'athlète ;
- c. Je rembourserai les dépenses engagées par GymCan en mon nom dans les 30 jours suivant la réception d'une facture pour ces dépenses ou lorsque les circonstances l'exigent.

## MÉDICAL ET BLESSURE

- a. **Coopération et consentement médical.** Je reconnais la nécessité pour GymCan de surveiller mon état de santé et je consens à coopérer avec l'équipe de soutien intégré des équipes nationales (ÉSI), notamment en lui communiquant les informations demandées et en suivant



les traitements ou les lignes directrices recommandés. De plus, si GymCan le demande, j'utiliserai l'outil désigné pour le suivi des athlètes et je me connecterai au besoin. Je comprends que GymCan aura accès à mes renseignements personnels dans le seul but de soutenir ma santé et mon bien-être, et que GymCan respectera la confidentialité de ces renseignements en ce qui concerne toute communication interne de ces informations.

**b. Suivi de la santé et examen médical.**

- I. Je serai responsable du maintien permanent d'un état de santé qui favorise mes performances optimales à l'entraînement et en compétition ;
- II. Je participerai à toutes les évaluations médicales et à tous les examens de dépistage requis par GymCan et les membres de l'IST de GymCan ;
- III. Je passerai un examen médical auprès du médecin en chef (CMO), d'un spécialiste en médecine sportive ou d'un autre praticien agréé et je soumettrai toutes les informations médicales demandées. Le médecin spécialiste doit également fournir un certificat médical attestant de sa bonne santé, de sa capacité à s'entraîner au plus haut niveau, et/ou de la notification des domaines qui nécessitent une attention particulière. Le certificat doit être fourni à GymCan dans le délai fixé.

**c. Avis de blessure**

- I. J'informerai GymCan verbalement dans les vingt-quatre (24) heures, et par écrit dans les quarante-huit (48) heures ou dès que possible par la suite, de toute blessure ou maladie qui pourrait m'empêcher de remplir mes obligations en vertu de la présente entente ;
- II. Je fournirai à GymCan un rapport officiel d'un médecin dans les dix (10) jours ouvrables suivant la blessure. Le certificat médical indiquera :
  - La date et l'heure estimée à laquelle la blessure ou la maladie a eu lieu ;
  - La nature de la blessure ou de la maladie, et s'il s'agit d'une surutilisation ou blessure chronique ;
  - Le protocole de réadaptation, le cas échéant ;
  - La quantité et le type d'entraînement que je peux suivre au cours des douze (12) prochaines semaines et/ou les limites de cette formation ; et
  - Date prévue pour le retour à un entraînement complet et à un rétablissement complet.
- III. Suivre un programme de réadaptation et de récupération surveillé pour la blessure ou la maladie qui m'a empêché de remplir les obligations prévues dans le présent accord, approuvé par mon médecin personnel et, à la discrétion de GymCan, par un praticien ou un chef de l'ÉSI désigné par GymCan, afin d'assurer mon retour à l'entraînement et/ou à la compétition en toute sécurité et en temps opportun.

## ANTIDOPAGE

- a. Se conformer aux règles antidopage de la FIG, du CIO, du CCES et de GymCan, y compris se soumettre à des contrôles antidopage annoncés et non annoncés lorsque requis par



GymCan, la FIG, le CCES, l'AMA ou toute autre agence autorisée à effectuer des contrôles. Je comprends que je serai inscrit dans le groupe national d'athlètes soumis à des contrôles ;

- b. Compléter le cours antidopage en ligne du CCES lorsque demandé et avant la date limite fixée par GymCan : Sport pur 101 ;
- c. Si je suis breveté, compléter le cours antidopage du CCES : Sport Canada - Programme d'aide aux athlètes, au début de chaque nouveau cycle de brevet ;
- d. Participer, si GymCan le demande, à tout programme de contrôle du dopage et/ou d'éducation élaboré par GymCan en collaboration avec Sport Canada et le CCES ;
- e. Respecter le Programme canadien antidopage (PCA) tel qu'administré par le CCES ;
- f. Refuser d'entrer en relation avec un entraîneur, un membre de l'ÉSI ou une personne dont je sais qu'elle est sanctionnée par GymCan ou une agence antidopage pour une infraction liée au dopage ;
- g. Ne pas utiliser de substances interdites qui contreviennent aux règles du CIO, de la FIG ou du PCA ; et ;
- h. Ne pas fournir de telles substances à d'autres personnes, directement ou indirectement, ni encourager ou tolérer leur utilisation en contribuant sciemment à tout effort visant à éviter la détection ;
- i. **Programme canadien antidopage (PCA).** Je comprends que mon organisation nationale de sport, Gymnastique Canada, a adopté le Programme canadien antidopage (PCA) 2021.
  - I. J'accepte spécifiquement qu'en tant que membre du groupe national d'athlètes (GNA) dans mon sport, je suis soumis au PCA et, par conséquent, je suis lié par toutes les règles et responsabilités antidopage contenues dans le PCA ;
  - II. Je reconnais avoir été informé des règles et violations antidopage contenues dans le PCA ;
  - III. Je reconnais que les informations, y compris les renseignements personnels me concernant, peuvent être partagées entre les organisations antidopage à des fins de lutte contre le dopage et que ces informations ne seront utilisées que d'une manière pleinement conforme aux limites et restrictions contenues dans la norme internationale pour la protection des renseignements personnels de l'Agence mondiale antidopage ;
  - IV. Il est entendu que toute divulgation est faite dans le seul but d'aider le CCES à appliquer le PCA, et je consens à ce que les services de police et d'application de la loi, les services frontaliers, les organisations sportives dont je suis membre, ainsi que les clubs sportifs et les associations sportives auxquels j'appartiens, au Canada et ailleurs, divulguent au CCES les renseignements en leur possession me concernant qui sont directement pertinents aux violations potentielles des règles antidopage contenues dans le PCA qui peuvent être invoquées contre moi ;
  - V. En signant la présente entente, je reconnais que je suis d'accord avec les clauses énoncées ci-dessus et que je demeure assujéti à celles-ci jusqu'à ce que je sois retiré du PCA (groupe national d'athlètes).

## UNIFORME

- a. Je respecterai toutes les directives prescrites pour mon uniforme lorsque je voyagerai ou



participerai à une activité en tant que membre de l'équipe nationale. Je comprends que ces directives peuvent inclure des attentes en matière de vêtements et d'apparence professionnels à tout moment. Ces directives ne limitent pas ma capacité à porter des chaussures, des chaussettes, des poignets set/ou des supports de poignets, ou d'autres appareils orthopédiques de mon choix, à condition qu'ils ne soient pas en violation des règlements établis par GymCan ou la FIG ;

- b. Porter et/ou utiliser l'uniforme et l'équipement de l'équipe conformément aux attentes énoncées dans le Manuel de l'ÉN et la note de service de chaque compétition.

## PROMOTION ET COMMANDITES

- a. **Promotions de GymCan** : J'accorde à GymCan le droit non exclusif d'utiliser, de licencier, d'assigner ou d'utiliser autrement mon nom, mon image, ma ressemblance, ma voix ou ma performance en tant que membre de l'équipe nationale aux fins de :

- Promotion du sport de la gymnastique, de mes réalisations en tant que gymnaste et le travail de GymCan ;
- Inclusion dans la couverture promotionnelle et journalistique des compétitions et des activités de GymCan pour le web, la télévision, les médias d'information et d'autres formes de distribution, le cas échéant ;
- Production de matériel éducatif ou de sécurité ;
- Production d'émissions de télévision, d'enregistrements, de diffusion en ligne, d'autres médias d'information ou d'autres comptes rendus des performances de l'équipe nationale et de ses membres ;
- Collecte de fonds pour GymCan par la vente de marchandises (y compris des photographies, des affiches et des impressions) comportant des images de l'équipe nationale ou toute image ou collection d'images représentant trois membres ou plus de l'équipe nationale ;
- Permission à une entreprise de s'identifier en tant que commanditaire national ou fournisseur officiel de GymCan dans la publicité ou les promotions approuvées par GymCan. Je comprends toutefois que dans un tel cas, mon nom, ma photo, mon image ou ma performance ne peuvent être utilisés que si j'ai donné mon consentement écrit ;
- Une compensation peut être fournie par le commanditaire ou GymCan, en fonction du projet.

- b. **Commandites**. Je comprends que la présente entente ne m'empêche pas de conclure un contrat de commandite, un partenariat, un contrat commercial et/ou une campagne publicitaire avec un tiers, y compris les tiers qui sont en concurrence avec les commanditaires de GymCan ou les commanditaires des compétitions de GymCan. Je reconnais toutefois le rôle important que jouent les commanditaires de GymCan dans le soutien des activités de l'équipe nationale et/ou des compétitions de GymCan. **Je ne conclurai donc aucun accord de ce type sans en informer GymCan au préalable.** Je comprends que je ne suis pas autorisé à céder les droits de marketing associés à GymCan ou



à m'identifier comme membre de l'équipe nationale dans le cadre d'un tel accord. En tant que tel, je comprends qu'il m'est interdit de porter les vêtements de l'équipe nationale ou de faire référence à mon appartenance à l'équipe nationale dans la publicité et les promotions menées par des commanditaires qui ne sont pas des commanditaires de GymCan. En outre, j'accepte de donner à tout commanditaire de GymCan dans la même catégorie de produits, le droit d'égaliser les conditions de toute offre faite par un concurrent de ces commanditaires, dans un délai raisonnable.

### 3. MÉTHODE DE RÉOLUTION DES CONFLITS

- a. GymCan fournira une procédure de recours et d'appel conforme aux principes de justice naturelle et d'équité procédurale pour tout litige entre moi et GymCan. Cette procédure comprendra l'accès à une procédure d'appel interne, ainsi qu'une voie clairement définie vers un arbitrage indépendant par l'intermédiaire du CRDSC. Les détails de cette procédure sont publiés dans le Manuel des politiques et des procédures (section 39) de GymCan, disponible sur le site Internet de GymCan.
- b. Lorsqu'une des parties à la présente entente allègue que l'autre partie n'a pas respecté les obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, les parties conviennent de :
  - I. L'une des parties informera l'autre partie par écrit des détails du défaut allégué (l'"avis de défaut") ;
  - II. Indiquer dans l'avis de défaut les mesures à prendre pour remédier à la situation et fixer un délai raisonnable dans lequel des mesures peuvent être prises ; et
  - III. Lorsque la partie qui a donné l'avis de défaut d'une partie n'empêchera pas cette partie d'affirmer ultérieurement que le défaut était si fondamental qu'il équivalait à une résiliation du présent accord. Si la partie qui reçoit l'avis de défaut remédie au manquement dans le délai spécifié, le litige sera considéré comme résolu et aucune des parties n'aura de recours contre l'autre concernant ce point. Si la partie qui reçoit l'avis de manquement ne remédie pas à la violation dans un délai déterminé et que la partie qui a donné l'avis de manquement souhaite toujours exercer un recours contre l'autre partie concernant les questions qui constitueraient le manquement, cette partie utilisera le mécanisme de règlement des différends du présent accord pour résoudre les différends entre les parties.

### 4. AVIS

- a. Tout avis que je dois ou peux donner à GymCan dans le cadre de cet accord sera fait conformément à cet accord. L'avis sera exécuté par livraison par messenger à GymCan 120-1900 City Park Drive, Ottawa ON, K1J 1A3 ou par courriel à la personne désignée.
- b. Tout avis que GymCan doit ou peut me donner en vertu du présent accord sera fait conformément à l'article 3 de la présente entente. L'avis sera exécuté par la livraison d'un courrier à mon adresse physique enregistrée ou par la livraison d'un courriel au compte enregistré auprès de GymCan.





## 5. ASSOMPTION DE RISQUE

- a. Je reconnais que la participation en tant que membre de l'équipe nationale m'expose à un risque et à un danger substantiel. Comme la poursuite de l'excellence et la volonté d'obtenir des résultats étant un élément commun qui motive tous les athlètes de compétition, la probabilité de subir des blessures personnelles de ma part est à la fois réelle et probable. En signant la présente entente, je reconnais et j'assume volontairement et librement ces risques et dangers (le "risque présumé").
- b. GymCan réduira le risque présumé par la gestion des risques, notamment par la mise en œuvre de la politique de gestion des risques de GymCan et d'un registre des risques.

## 6. SUSPENSION TEMPORAIRE OU FIN DE L'ENTENTE

- a. Je peux résilier le présent accord à tout moment en adressant un avis de résiliation écrit à GymCan.
  - I. Je comprends et accepte qu'en résiliant la présente entente, je perds tous les droits, avantages et privilèges liés à la participation à l'équipe nationale, y compris les paiements au titre du PAA, ainsi que le droit de participer à des compétitions internationales dans le cadre de compétitions sanctionnées par la FIG, le CIO, la FISU, l'UPAG ou la FJC.
- b. Je comprends que le directeur général, au nom de Gymnastique Canada, peut déterminer qu'une violation potentielle de la présente entente est suffisamment grave pour justifier une suspension temporaire, en attendant l'enquête sur la question. Je comprends qu'une suspension temporaire a pour effet de révoquer tous les privilèges de participation pour la durée indiquée dans l'ordonnance de suspension temporaire.
- c. GymCan peut résilier la présente entente par avis écrit, avant son expiration prévue si l'athlète :
  - I. A été reconnu coupable par le CCES, l'AMA ou un organisme désigné habilité à effectuer des contrôles antidopage d'une violation du contrôle du dopage si :
    1. Le délai de prescription pour un appel a été dépassé ou l'athlète a fait appel et l'appel a été décidé ; et
    2. La sanction à l'encontre de l'athlète n'a pas été réduite ;
  - II. A été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle ;
  - III. N'a pas respecté ses obligations en vertu de la présente entente malgré les tentatives de GymCan de remédier à la situation ;
  - IV. N'est pas un membre en règle de GymCan ;
  - V. A enfreint le Code d'éthique et de conduite de GymCan ou d'autres politiques pertinentes en matière de sport sécuritaire ;
  - VI. Est devenu inadmissible à représenter GymCan.



- d. Toute décision de GymCan de mettre fin à cette entente avant son expiration prévue peut faire l'objet d'un appel par l'athlète par le biais de la politique d'appel de GymCan.

## **7. DROIT APPLICABLE**

La présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada qui y sont applicables.

## **8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- a. GymCan procédera à une révision annuelle de l'entente de l'équipe nationale en consultation avec la Commission des athlètes de GymCan avant son approbation par le conseil d'administration et sa distribution aux athlètes ;
- b. Si certaines dispositions de cette entente jugées invalides ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et toutes les autres dispositions seront valides et applicables dans toute la mesure permise par la loi ;
- c. La présente entente ne peut être amendée, modifiée ou altérée à quelque titre que ce soit, sauf par écrit et signé par les parties ;
- d. L'Athlète et GymCan confirment qu'ils sont conscients de leurs droits respectifs d'obtenir un avis juridique indépendant avant de signer la présente entente et qu'ils ont signé la présente entente volontairement et en comprenant pleinement la nature et les conséquences de l'entente.



## ANNEXE A – ATHLÈTES BREVETÉS

En plus de l'entente avec l'équipe nationale, le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada exige que ces droits et obligations soient énoncés dans une entente écrite qui doit être signée par GymCan et l'athlète qui demande une aide dans le cadre du PAA. Les politiques et procédures du PAA peuvent être consultées ici : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html>.

### 1. OBLIGATIONS DE GYM CAN (en plus de la section 1 ci-dessus)

- a. **Processus de sélection équitables.** GymCan doit publier les critères du PAA neuf (9) mois avant le début du cycle d'admissibilité au PAA avec le nombre approprié d'athlètes et s'assurer par la suite que ces athlètes recevront tous les avantages auxquels ils ont droit en vertu du PAA.
- b. **Assurance.**
  - I. Gymnastique Canada coordonnera l'inscription à l'assurance CAIP pour les athlètes brevetés. Plus d'informations concernant l'assurance CAIP sont disponibles ici : <https://mkirsch.ca/>. S.v.p contacter GymCan pour vous inscrire ;
  - II. L'athlète et GymCan reconnaissent que l'athlète est admissible à l'achat d'assurance de groupe avec le programme AthletesCAN (contactez AthletesCAN pour des détails supplémentaires).

### 2. OBLIGATIONS DE L'ATHLÈTE (en plus de la section 2 ci-dessus)

- a. Participer à des activités promotionnelles non commerciales liées au sport au nom du gouvernement du Canada pendant un maximum de deux jours ouvrables par année, selon la demande ;
- b. Se conformer aux politiques et aux procédures du PAA, y compris celles qui concernent les décisions de Sport Canada relatives au PAA, telles que décrites à la section 13 des politiques et procédures du PAA disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html>
- c. Participer activement à toutes les activités d'évaluation des programmes de Sport Canada, y compris l'étude sur le statut de l'athlète. L'athlète collaborera pleinement à toute évaluation qui pourrait être menée par le ministre ou toute personne autorisée à agir en son nom. L'athlète fournira également les données jugées nécessaires pour la bonne conduite de l'évaluation.
- d. Aviser la personne-ressource désignée de GymCan, le plus tôt possible, de l'intention de l'athlète de prendre sa retraite afin que GymCan puisse conseiller à Sport Canada de cesser



les paiements du PAA. L'athlète remboursera à Sport Canada tout paiement du PAA reçu après que l'athlète a cessé de s'entraîner.

- e. GymCan et l'athlète conviennent que la procédure de retrait du statut d'athlète du PAA est décrite dans le manuel des politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada, disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html>



## ANNEXE B – DÉCLARATION DE L'ATHLÈTE

EN FOI DE QUOI les parties ont signé le présent accord au jour et à l'année indiqués pour la première fois par écrit.

Je le déclare par la présente :

- a. J'ai lu l'entente de l'équipe nationale et je comprends parfaitement les avantages et les obligations liés au fait d'être membre de l'équipe nationale de GymCan ;
- b. Je confirme mon intention de respecter les obligations décrites dans la présente entente ;
- c. J'ai lu et j'accepte de me conformer aux politiques et aux documents de GymCan énoncés dans la présente entente.
- d. J'ai lu et j'accepte les annexes qui s'appliquent à ma participation à l'équipe nationale.

### ATHLÈTES BREVETÉS

Je déclare par la présente qu'en échange de toute aide financière fournie par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada, je m'engage à respecter tous les engagements et responsabilités décrits dans les politiques, procédures et lignes directrices du Programme d'aide aux athlètes et dans mon entente de l'équipe nationale. J'accepte de rembourser toute aide qui m'est fournie, à l'ordre du receveur général du Canada, si mon statut d'admissibilité change ou si mon brevet est retiré, à compter de la date de retrait ou de changement de statut.

---

Signature de l'athlète

Date

Nom de l'athlète

### Parent/Tuteur (si l'athlète est mineur selon le statut provincial/territorial)

Au nom de mon enfant, je vérifie par la présente que je comprends et accepte pleinement les termes de l'entente ci-dessus. J'autorise en outre GymCan ou son représentant à organiser des soins médicaux/chirurgicaux d'urgence si nécessaire pendant que mon enfant voyage, s'entraîne ou participe à des compétitions avec GymCan. Il est entendu que, dans la mesure du possible, je serai contacté, informé du problème, du diagnostic, du traitement requis et des résultats attendus.

---

Signature du parent/tuteur

Date

Nom du parent/tuteur

---

Signature d'un témoin

Date

Nom du témoin

---

Représentant de GymCan

Date



## ANNEXE C - CONFIRMATION PAR LE(S) ENTRAÎNEUR(S) PERSONNEL(S) ET LE CLUB

Cette entente est conclue entre GymCan et \_\_\_\_\_  
Nom du ou des entraîneurs personnels

et \_\_\_\_\_ pour le(s) athlète(s) suivant(s) :  
Nom du club

Je déclare que :

- a. J'ai lu l'entente des athlètes ;
- b. J'ai lu et j'accepte de me conformer aux politiques et aux documents de GymCan inscrits dans la présente entente ;
- c. J'ai discuté du contenu de l'entente de l'athlète avec le(s) Athlète(s) et je me suis assuré qu'ils comprennent parfaitement les avantages et les obligations ;
- d. Je confirme l'expression de l'intention de l'Athlète de respecter les obligations décrites dans cette entente ;
- e. J'accepte d'aider l'Athlète à remplir ses obligations, telles que stipulées dans la section 2 de l'entente au mieux de mes capacités ;
- f. J'ai lu et j'accepte les obligations énoncées aux sections 1 et 2, ainsi que les annexes qui s'appliquent à ma participation à l'équipe nationale. Plus précisément, je m'assurerai que j'ai soumis un plan annuel pour mon athlète, je fournirai des mises à jour continues à GymCan, je signalerai toute blessure ou maladie qui empêche mon athlète de suivre son plan et je soumettrai des informations sur les tests physiques de mon athlète, comme le prescrit GymCan ;
- g. Le club recevra et paiera toutes les factures concernant la participation au programme de l'équipe nationale dans les 30 jours.
- h. L'athlète et l'entraîneur principal indiqués ci-dessous recevront toutes les communications de GymCan. Ils seront responsables de communiquer toutes les informations au club et aux autres entraîneurs.
- i. Le club communiquera dans les 24 heures à GymCan tout changement dans le personnel d'entraînement de l'athlète ou des athlètes de l'équipe nationale.

\_\_\_\_\_  
Entraîneur personnel principal                      Nom                      Date

\_\_\_\_\_  
Entraîneur personnel 2                      Nom                      Date

\_\_\_\_\_  
Entraîneur personnel 3                      Nom                      Date



---

Signature du Club

---

Nom

---

Date

---

Signature d'un témoin

---

Nom

---

Date

---

Représentant de GymCan

---

Nom

---

Date



Initiales:

---